

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2021

Le lundi 31 mai 2021 à 19 heures se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur SERVIAN Bruno, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de votants : 14

Date de la convocation : 26/05/2021

**Présents** : Bruno SERVIAN - Stéphane PHILIBERT - Martine CARAYON - Pédro SANCHEZ - Michèle BLESSON - Frédérique MARTY - Didier LEJOUR – Sonia CHOVIN - Pierrick CLARET - Céline FERRAND - Christelle CHEVALIER - Ellen PETIT - Rémi BRET Marie-Danielle GELIBERT

**Excusé** : Laurent IMBERT

**Pouvoir** :

**Secrétaire de séance** : Monsieur Stéphane PHILIBERT

### **Adoption du compte rendu du conseil municipal du 8 avril 2021 (11/11)**

Le compte rendu du conseil municipal du 8 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

(Arrivée de Sonia CHOVIN 19h15, Christelle CHEVALIER 19h25, Pierrick CLARET 19h30)

### **1- Subventions aux associations**

Stéphane PHILIBERT indique qu'une enveloppe a été budgétisée et qu'il est nécessaire de définir la répartition aux associations,

ASSOCIATIONS	2021
Aide et partage	1 000
Amicale des parents	200
Amicale des pompiers	200
Amis de Montvendre	500
Asso des Anciens Combattants	300
Club des trois ponts	600
Club des trois ponts pour repas des anciens	910
Coop. Maternelle	250
En Avant Montvendre	2 500
Les enfants du Mont Vénus	300
Ligue nationale contre le cancer	100
USEP Montvendre	1 300

AMSL	2 000
Booster 26	250
Les vieux pistons de la Raille	400
Prévention routière	100
ACCA Montvendre	800
<b>TOTAL</b>	<b>11 710</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité (14/14) :

- D'autoriser le versement des subventions ci-dessus pour un montant de 11 710 €,
- De décider de prélever la dépense sur les crédits ouverts à l'article 6574.

## **2-Decision Modificatives de crédits**

### **1) Budget Principal**

Stéphane PHILIBERT 1<sup>er</sup> Adjoint, suite aux remarques du trésorier, expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
6817	Dot. Et Provision pour dépréciation actifs circulants	312.00	
002	Résultat de fonctionnement reporté		98 062.70
<b>TOTAL :</b>		<b>312.00</b>	<b>98 062.70</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
001	Solde d'exécution section d'investissement		90 065.02
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>90 065.02</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>312.00</b>	<b>188 127.72</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (14/14) :

-de voter en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

### **2) Budget Lotissement**

Stéphane PHILIBERT 1<sup>er</sup> Adjoint, suite aux remarques du trésorier, expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Afin d'équilibrer le chapitre 043 tant en recettes qu'en dépenses : 043 RF = + 1

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (14/14) :

-de voter en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

### **3- CONSTITUTION D'UNE PROVISION COMPTABLE POUR CREANCES DOUTEUSES**

Monsieur Stéphane PHILIBERT indique que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R. 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et que cette provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public. Ainsi, une provision doit être constituée à hauteur du risque d'irrécouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

D'un point de vue pratique, le comptable et l'ordonnateur doivent échanger leurs informations sur les chances de recouvrement des créances. L'inscription des crédits budgétaires puis les écritures de dotations aux provisions ne peuvent être effectuées qu'après concertations étroites et accords entre eux.

Dès lors qu'il existe, pour une créance donnée, des indices de difficulté de recouvrement (compte tenu notamment de la situation financière du débiteur) ou d'une contestation sérieuse, la créance doit être considérée comme douteuse. Il faut alors constater une provision car la valeur des titres de recettes pris en charge dans la comptabilité de la collectivité est supérieure à celle attendue. Il existe donc potentiellement une charge latente si le risque se révèle qui, selon le principe de prudence, doit être traitée, par le mécanisme comptable de provisions, en tout ou partie, en fonction de la nature et de l'intensité du risque.

La comptabilisation des dotations aux provisions des créances douteuses (ou dépréciations) repose sur des écritures semi-budgétaires (droit commun) par utilisation en dépense du compte 6817 (dotation aux provisions/dépréciations des actifs circulants).

La trésorerie de Valence Agglo s'est basée sur l'ensemble des titres émis jusqu'à fin 2018 et non soldés à ce jour, et la provision demandée s'élève à 15% des sommes ainsi calculées.

Pour l'année 2021, le montant de cette provision est estimé à 312 €.

Cette provision pourra faire l'objet d'une reprise au compte 7817 (reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants) si la créance est éteinte ou admise en non-valeur, ou si la provision est devenue sans objet (recouvrement partiel ou en totalité) ou si le risque présenté est moindre.

Cette reprise devra faire l'objet d'une délibération pour l'acter.

Enfin en cas de créances douteuses supplémentaires, il conviendra de délibérer pour mettre à jour le montant de la provision (comme pour les reprises).

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (14/14) :

- d'accepter la création d'une provision pour créances douteuses et de déterminer au cas par cas les créances devant faire l'objet de cette provision, en concertation avec la Trésorerie Valence Agglo
- de fixer le montant de la provision pour créances douteuses imputée au compte 6817 pour 312 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette provision.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2021.

### **4 – REGLEMENT INTERIEUR DU MARCHE COMMUNAL DU VENDREDI**

A ce jour, le marché s'est tenu les 4 vendredis du mois de mai.

Les retours de la population sont excellents et il est apprécié. Le Conseil compte sur les habitants pour qu'il devienne un lieu d'achat incontournable afin de le faire perdurer.

Du point de vue des acheteurs, l'emplacement géographique (devant la salle communale) et les jours et horaires choisis (vendredi 16h30-19h30) sont un choix judicieux.

Sonia CHOVIN remercie l'équipe de la commission extra-municipale ainsi que les placiers qui gèrent l'organisation du marché et le recouvrement du droit de place (actuellement 14 exposants).

Ainsi, sur les conseils des services de la DGFIP, le nouveau système de paiement va être mis en place (sans manipulations d'espèce : carte d'abonnement de 20 € pour les journaliers « occasionnels » à 2€ ml et titre trimestriel pour les abonnés à 1€ ml).

Le marché et le déconfinement a permis de redynamiser le commerce local.

La communication a été faite par la pose de bâche au rond-point RD538, Facebook (10 000 vues), presse DL et Drôme Hebdo, radio France Bleu, mailing des personnes qui avaient répondu aux questionnaires, newsletters, et pub au camping du grand lierne.

Problème très peu de stand avec des fruits cette année en raison du gel.

Développement d'animation en fin de marché...mais pas de projet de marché nocturne.

Le règlement intérieur sera envoyé aux conseillers pour validation.

## **5 – COMPTE RENDU DE L'AUDIT SDED AUX ECOLES**

Mr Dommanget du Sded est venu il y a 15 jours pour faire fait le tour des écoles.

L'école élémentaire est équipée d'un chauffage au fioul qui a trente ans. Les menuiseries sont vétustes. Il préconise la pose de pare soleil sur les fenêtres, l'isolation des plafonds et pose d'une chaudière des granulés de bois.

La subvention accordée est plafonnée à 15 000 € pour la part Sded mais la mise en place d'une chaudière à granulés a un coût très élevé mais a un très bon rendement calorifique.

Le maire penche plutôt pour la mise en place d'une pompe à chaleur Air/eau et la conservation des radiateurs.

A la maternelle le chauffage est plutôt fonctionnel au rdc mais il faut changer les menuiseries du côté ouest avec une pompe à chaleur air/air à l'étage.

Le coût actuel de chauffage 1 000€ par mois pour les 2 écoles (300 m<sup>2</sup> en maternelle et 500m<sup>2</sup> en primaire)

## **6- POINTS TRAVAUX**

Cœur de village : Lame en bois sur gradin, panneau électronique, quilles.

Emplois partiels : Le chemin de la Combe est réalisé en entier, la rte des Mûres, Rte de Barcelonne, reprise devant bibliothèque, reprise carrefour Chirouze. Reste Chansaud, Sablette placette jardins du soleil, chemin de Chassagne, chemin piétons lilas -soleil (+puit perdu).

Travaux Route de Barcelonne : Terrassement terminé, le 7 juin début des trottoirs et bordure.

L'agglomération Valence Romans va changer les candélabres et poser des bornes pour la zone piétonne avec une mise en place d'un point de tris sélectifs.

Sol souple à l'école Maternelle

Peinture classe des CM2 à l'école Primaire

## **7- TABLEAU DES EFFECTIFS**

Arrivée d'Alexia JOLY au secrétariat de mairie en charge des dossiers d'urbanisme et support au secrétariat. Elle est embauchée en CDD jusqu'au mois de mai 2022.

Au service technique, départ Tristan Berthier qui est remplacé par Jean-Michel CARAYON qui a été recruté pour un CDD de 3 mois.

(Départ Marie-Danielle GELIBERT 21 h00)

## **8- CITY STADE**

Monsieur le Maire indique que le city stade est fermé puis le 23/04/2021 en raison du non-respect des horaires d'ouverture, du couvre-feu et des conditions d'utilisations (musique).

Il est décidé de modifier les horaires d'ouverture et le règlement intérieur en fonction des horaires suivants :

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30

Le dimanche de 9h00 à 12h00.

(En cas de non-respect la gendarmerie sera avertie)

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (13/13) :

- d'accepter la modification des horaires d'ouverture

-d'autoriser le maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

## **9 – VEILLEURS DE CRUE**

Réunion le 23 juin à Beaumont-les-valence. Les 5 personnes concernés se verront remettre leur kit et assisteront une formation.

## **10-DEMANDE DE CREATION ARRET DE BUS**

Suite à plusieurs courriers de demandes de la part de Madame Christelle CHEVALIER pour un arrêt Quartier le Carrerou, il est prévu un rdv avec Mr Sassis de VRD ce mardi 1<sup>er</sup> juin à 13h30. Ce nouvel arrêt concernerait 3 enfants en 2021 et 5 enfants en 2022.

Michèle BLESSON demande également de revoir les horaires du car scolaire pour Valence Brifaut qui ont été modifié (à 8h30 à 16h30) et qui ne correspondent plus à celui du centre ESAT.

Stéphane PHILIBERT lui indique de voir avec le système résa + proposé par VRD.

## **11-DIVERS COMPTES RENDUS**

Commission Marché : Vu ci-dessus R.I. et tarifs

Commission Communication : Réalisation du protocole de diffusion pour le panneau lumineux concernant la mise en page et la diffusion des évènements (15 jours avant la parution) + 15 jours de diffusion jusqu'à la date de l'évènement.

Mise en place d'un concours photo qui sera la page de couverture du bulletin municipal (de septembre à fin octobre).

Concernant le bulletin, prévoir la consultation de l'agence de Com de Chabeuil pour faire évoluer le bulletin et son format.

Réunion gendarmerie : liste des incivilités sur la commune et reprise des accidents de la circulation.

CC VRA, Bureau des Maires, conférence des maires : TEOM au 01.01.2022 et déploiement de la fibre pour fin 2023.

Un nouveau courrier sera envoyé à la Présidente d'ADN pour demander une accélération de la mise en place.

## **12 PLANNING TENUE DES BUREAUX DE VOTES**

A finaliser. Il reste des créneaux non pourvus.

## **- QUESTIONS DIVERSES**

\*Rte de Crest : le déplacement du panneau d'entrée de ville n'a pas été réalisé. Cela va être fait ainsi que route de la Baume-Cornillane.

\* Consultation du plan des travaux de la route de Barcelonne

\* Consultations des dépôts de documents d'urbanisme (PC, DP, Cu)

Levée de la séance à 22h00.

Prochain CM le 28 JUIN 2021

Le Maire,  
Bruno SERVIAN